

PROCEDURE d'INSCRIPTION 2026-2027

Dates d'inscription

La procédure d'inscription à la HEL et les dates d'inscription diffèrent selon la situation du candidat étudiant.

Dates d'inscriptions via le formulaire en ligne :

Etudiants hors UE non assimilés tous cursus sauf logopédie	Uniquement les 9 et 10/03/26
Etudiants belges, ressortissants UE, ressortissants hors UE mais assimilés	Du 15/04/26 au 30/09/26
Etudiants qui souhaitent s'inscrire dans le cursus LOGOPEDIE et qui sont RESIDENTS en Belgique	Du 15/04/26 au 30/09/26
Etudiants de 1re année qui souhaitent modifier leur inscription (MI)	Du 1/10/26 au 31/10/26
Etudiants de 1re année qui souhaitent se réorienter (REO)	Du 1/11/26 au 15/02/27
Etudiants en inscription tardive (IT)	Du 1/10/26 au 15/02/27

Dates d'inscriptions CURSUS LOGOPEDIE, NON RESIDENT en Belgique via envoi de dossier par mail

Les étudiants qui souhaitent s'inscrire dans le cursus LOGOPEDIE et qui sont NON RESIDENTS en Belgique doivent envoyer leur dossier d'inscription par MAIL (pas d'inscription via le formulaire en ligne) uniquement pendant 3 jours au mois d'août (non encore fixés).

Et quid pendant les congés d'été ?

Les secrétariats de la HEL seront fermés du lundi 6 juillet au dimanche 16 août 2026.

Cependant, vous pourrez toujours vous inscrire en ligne pendant cette période, mais les dossiers d'inscriptions en ligne ne pourront être vérifiés et traités qu'à partir du lundi 17 août 2026.

Formulaire d'inscription en ligne

Pour faciliter votre inscription en ligne, suivez scrupuleusement les indications qui vous seront données tout au long du processus.

Avant de commencer à remplir le formulaire, munissez-vous de votre carte d'identité et rassemblez l'ensemble des documents indispensables pour compléter valablement le formulaire d'inscription (voir la page [Documents à fournir](#)). Afin de justifier votre identité, vos diplômes et vos activités passées, il vous sera demandé de mettre en ligne les documents requis.

Soyez sérieux et rigoureux. Prenez le temps de répondre consciencieusement aux différentes questions posées tout au long du formulaire. Une fois le dossier complété, clôturez-le. Si nécessaire, par exemple si vous avez fait une erreur, n'hésitez pas à revenir en arrière en utilisant les flèches « Précédent » et « Suivant » en bas de l'écran.

Attention, une fois que vous aurez cliqué sur « terminer » à la dernière étape, il ne sera plus possible de réaliser de modifications. Sachez aussi qu'un dossier non clôturé ne sera pas soumis à l'analyse des gestionnaires.

Des bulles d'aide vous guideront tout au long du formulaire. N'hésitez pas à cliquer dessus ! Un bouton « Besoin d'aide » vous accompagne tout au long du processus et vous permet soit de consulter le mode d'emploi soit de nous contacter.

Attention : Veuillez scanner vos documents dans le sens de la lecture.

Formats acceptés : .pdf, .jpg, .jpeg, .png, .bmp, .gif.

Une école à taille humaine : on vous aide !

Une inscription dans un établissement d'enseignement supérieur est moins simple qu'il n'y paraît. Pour vous accompagner et vous aider dans votre démarche d'inscription en ligne, vous pourrez toujours compter sur nos équipes, présentes dans les secrétariats de chaque département. C'est notre force, une école à taille humaine, proche de vous.

L'aide administrative aux inscriptions débutera dès l'ouverture du Formulaire en ligne (mai-juin).

Vous pouvez vous rendre sur place, dans le secrétariat du département qui organise le bachelier dans lequel vous souhaitez vous inscrire : du lundi au vendredi de 9 à 16h jusqu'au vendredi 3 juillet 2026.

Les contacts avec les secrétariats reprendront le lundi 17 août 2026. Les inscriptions seront officiellement clôturées le 30 septembre 2026 !

Suivi de la demande/Confirmation d'inscription/Paiement

Une fois votre formulaire de demande d'inscription soumis, vous recevrez un accusé de réception par email (vérifiez également vos spams). Par la suite, un gestionnaire s'occupera de l'analyse de votre dossier et vous recontactera, par mail, dans les meilleurs délais. Le gestionnaire de votre dossier vous demandera éventuellement de compléter votre dossier, en retournant sur votre compte.

N'hésitez pas à recontacter le secrétariat si vous n'avez pas de nouvelles.

Une fois votre inscription confirmée, il faudra aussi vous acquitter des frais d'inscription en fonction de votre situation particulière (voir la page [Frais d'inscription](#)).

Enfin, sachez que l'inscription à la HEL comporte deux volets :

- un volet administratif (= votre dossier)
- un volet pédagogique (= les cours que vous allez suivre, le programme annuel d'études PAE, les demande de dispenses, etc).

Vous pourrez réaliser votre programme annuel via votre portail myHEL. Dans certains cas, l'examen du volet pédagogique nécessite un rendez-vous auprès du [conseiller académique](#). N'hésitez pas à le/les contacter. Ils sont là pour vous aider.

Pour comprendre les éléments essentiels du décret Paysage liés au volet pédagogique de votre inscription, nous vous invitons à consulter l'onglet décret Paysage (Qu'est-ce qu'une UE ? Une AA ? Un crédit ? Un PAE ?...). Voir la page [Décret paysage](#).

Et si vous êtes non finançable ?

Si pour des raisons de nationalité (étudiant hors Union européenne non assimilé) et/ou ou de parcours académique, vous n'êtes pas (ou plus) finançable, vous devrez obligatoirement introduire une demande d'inscription dérogatoire auprès du Collège de direction de la Haute Ecole. Voir la page [Etudiant\(e\)s non finançables](#)

Votre demande d'inscription pourrait ne pas être acceptée.

Inscription définitive

Vous ne serez considéré comme définitivement inscrit que lorsque :

- vous aurez déposé l'entièreté des documents constitutifs du dossier (voir la page « [documents à fournir](#) »),
- vous aurez prouvé que vous n'avez aucune dette à l'égard d'un établissement d'enseignement supérieur de la Communauté française de Belgique,
- vous vous serez acquitté des droits d'inscription (voir la page « [frais d'inscription](#) »),
- votre PAE (programme annuel d'études) aura été accepté par la Commission d'admission et de validation du jury (CAVP).

Bienvenue à la HEL !